

Procédures de remboursement et d'annulation

1. 1. Concernant le paiement du cours à long terme

En cas d'annulation, ISI rembourse les frais de scolarité en déduisant les frais d'annulations indiqués ci-dessous. Si le séjour est écourté pour toute raison indépendante de ISI (e.g. arrivée tardive), ISI ne remboursera pas la différence.

1.1. Cours à long terme (avant l'inscription)

Les frais d'admission et de visa ne seront pas remboursés, et cela pour tout motif d'annulation. Si vous décidez de reporter la période d'inscription, vous pouvez transférer le paiement de l'école sur les nouveaux frais de scolarité dans un délai d'un an. Cependant, les frais d'examen et les frais de traduction sont exclus.

	Phases à partir de la délivrance du Certificat d'Éligibilité COE				
Date d'annulation	Avant la délivrance du visa étudiant	Après la délivrance du visa mais avant le début des cours	Après la délivrance du visa étudiant et l'arrivée au Japon, mais avant le début des cours	Le refus du visa étudiant	Après le début des cours
Frais de visa	Pas de remboursement	Pas de remboursement	Pas de remboursement	Pas de remboursement	Pas de remboursement
Frais d'admission	Pas de remboursement	Pas de remboursement	Pas de remboursement	Pas de remboursement	Pas de remboursement
Frais de scolarité (cours, fournitures, installations)	Remboursement à 100%	Remboursement à 100%	Remboursement à 70%	Remboursement à 100%	Voir plus bas *.
Frais d'annulation	6,000 JPY	6,000 JPY	6,000 JPY	6,000 JPY	
Requis pour annulation	Retour du COE et de la lettre d'acceptation	Retour du visa étudiant	La confirmation du retour au pays et la révocation de la carte étudiant	La confirmation du refus de visa	

1.2. Cours à long terme (après l'inscription)

Les frais de demande de visa et les frais d'admission ne seront PAS remboursés pour quelque raison que ce soit. Pour un étudiant qui quitte l'école à mi-parcours, les frais de scolarité (frais de scolarité, frais de matériel et frais d'installation) seront remboursés pour la période de demi-année (6 mois) d'absence. Les étudiants ne recevront pas de remboursement en unités d'un trimestre de 3 mois. Cependant, pour les étudiants qui commencent le cours le trimestre de juillet en payant une année, si l'étudiant finisse ses études en mars, la partie d'avril à juin de restante sera remboursée. Les cours d'un an se composent de deux trimestres (d'une durée de 6 mois chacun), un trimestre correspond à deux semestres (3 mois), en règle générale, les frais de scolarité pour deux semestres (6 mois) seront remboursés. Nous ne remboursons pas les frais d'un semestre. 6.000 JPY seront facturés comme frais de commission. Les étudiants inscrits dans des universités ou des collèges professionnels au Japon sont tenus de présenter la lettre d'acceptation et la carte d'identité d'étudiant des écoles. Les étudiants qui retournent dans leur pays d'origine doivent prouver qu'ils quittent le Japon à la date d'échéance et que la carte de séjour n'est pas valide.

Calendrier d'inscription	Période de notification de l'envoi des fonds	Période de remboursement	Montant du remboursement
Avril (Première année)	Avant le 31 août	D'octobre à mars	Entièrement remboursé
	Entre le 1er et le 30 septembre		20% du montant total remboursé
	Après le 1er octobre	Pas de remboursement	Pas de remboursement
Avril / Octobre (Deuxième année)	Avant le 31 janvier	Pour les étudiants qui ont payé pendant 1 an: avril à mars Pour les étudiants qui ont payé pendant 6 mois: avril à septembre	Entièrement remboursé
	Entre le 1er février et le 31 mars		20% du montant total remboursé
	Entre le 1er avril et le 31 août	D'octobre à mars	Entièrement remboursé
	Entre le 1er et le 30 septembre		20% off the full amount
	Après le 1er octobre		Pas de remboursement
Juillet (Première année)	Avant le 30 novembre	Janvier à juin * Pour les étudiants qui quittent l'école au 4e trimestre: Avril à juin	Entièrement remboursé
	Entre le 1er et 31 décembre		20% du montant total remboursé
	Après le 1er janvier	Pas de remboursement	Pas de remboursement
Juillet / janvier (Deuxième année) ※ Non applicable pour les inscrits en janvier (Première année)	Avant le 31 mai	Pour les étudiants qui ont payé pendant 1 an: juillet à mars Pour les étudiants qui ont payé pendant 6 mois: juillet à décembre	Full amount
	Entre le 1er et le 30 juin		20% du montant total remboursé
	Entre le 1er juillet et 30 novembre	De janvier à mars	Entièrement remboursé
	Entre le 1er et 31 décembre		20% du montant total remboursé
	Après le 1er janvier		Pas de remboursement

* La 1ère année fait référence à la période allant de la date d'inscription au 31 mars de l'année scolaire, et la 2ème année fait référence à la période du 1er avril au 31 mars de l'année scolaire suivante.

2. À propos du paiement à court terme (standard à court terme, japonais pratique à court terme et cours du soir).

Le montant restant après déduction des frais d'annulation ci-dessous sera remboursé. Si le montant payé est inférieur aux frais d'annulation, vous devrez payer le montant du manque à gagner. Même si vous n'avez pas payé à la date d'échéance après avoir postulé pour le cours, si vous annulez dans la période suivante, vous devrez payer les frais d'annulation séparément. En principe, nous ne rembourserons pas les frais de scolarité correspondant au retard ou au raccourcissement de la période d'études en raison de retards d'immigration causés par des raisons telles que le retard de délivrance du visa, la commodité des étudiants, etc. Veuillez noter que nous ne rembourserons pas les frais de scolarité ou les frais d'admission après le jour de l'entrée à l'école, quelle qu'en soit la raison.

Vous pouvez payer pour chaque semestre si vous postulez pour plus d'un semestre, veuillez contacter la personne en charge de votre école.

Date d'annulation	Avant le début des cours				Après le début des cours	Pour ceux demandant un visa*	
	Plus de deux mois avant le début des cours	De 2 semaines à 2 mois avant le début des cours	Moins de 2 semaines mais plus d'un mois	Moins d'une semaine		Refus de visa temporaire	Avant la délivrance d'un visa de visiteur temporaire
Frais d'admission	Pas de remboursement	Pas de remboursement	Pas de remboursement	Pas de remboursement	Pas de remboursement	Pas de remboursement	Pas de remboursement
Frais de cours (frais de scolarité, matériel, installations)	Entièrement remboursé	70% remboursé	50% remboursé	20% remboursé	Pas de remboursement	Entièrement remboursé	50% remboursé
Frais d'annulation	6,000 JPY	6,000 JPY	6,000 JPY	6,000 JPY	-	6,000 JPY	6,000 JPY
Conditions	Le retour du visa de visiteur temporaire ou la confirmation du visa non utilisé est requis				-	Confirmation du refus de visa	-

※ Si votre visa de visiteur temporaire n'est pas délivré 1 semaine avant votre date d'arrivée prévue, veuillez en informer l'ISI immédiatement; sinon, la politique de remboursement ne sera pas appliquée.

Politiques d'annulation et de remboursement

3 Frais d'hébergement

Si vous n'avez pas effectué le paiement à la date d'échéance et après avoir émis la confirmation d'hébergement, ISI facturera les frais d'annulation indiqués ci-dessous. Si vous annulez après l'enregistrement, nous ne vous rembourserons pas. Les mêmes politiques d'annulation s'appliquent même si vous prolongez votre séjour.

Date d'annulation	Annulation				Changement de période d'hébergement après confirmation de la 1er période		Refus de visa
	Au moins 4 semaines avant la date d'emménagement	Moins de 4 semaines mais plus de deux mois	Moins de 2 semaines mais plus d'un mois	Moins d'une semaine	Au moins 4 semaines avant la date d'emménagement	Moins de 4 semaines	
Frais d'admission	Pas de Remboursement	Pas de Remboursement	Pas de Remboursement	Pas de Remboursement	-	-	Pas de Remboursement
Frais de séjour (Location / Installation / Nettoyage)	100% remboursé	Remboursement après déduction de 70% du premier mois (4 semaines)	Remboursement après déduction d'un mois (4 semaines) de frais	Pas de Remboursement	Remboursement de la différence	Pas de Remboursement	100% remboursé *
Frais d'annulation	6,000 JPY	6,000 JPY	6,000 JPY	-	6,000 JPY	-	6,000 JPY
Conditions	-	-	Aucun remboursement si la période réservée est inférieure à 1 mois	-	Des frais supplémentaires sont facturés si la période de séjour est prolongée.		Confirmation du refus de visa

* Il doit être informé avant la fin du mois d'admission à l'école. Veuillez noter que nous ne pouvons pas répondre aux demandes après le mois d'admission.

4 Service de prise en charge à l'aéroport

Si vous n'avez pas effectué le paiement à la date d'échéance et après avoir émis la confirmation d'hébergement, ISI facturera les frais d'annulation indiqués ci-dessous

Date d'annulation	Annulation		Changement de date ou d'heure de prise en charge	Refus de visa
	Au moins deux semaine avant la date de prise en charge	Moins de deux semaines		
Frais de transport	100% remboursé	Pas de remboursement	Pas de remboursement	100% remboursé
Frais d'annulation	3,000 JPY *2	-	-	3,000 JPY
Conditions	Si vous annulez le service de ramassage de retour, les jours seront comptés à partir de la date de départ.		Une nouvelle réservation doit être effectuée et des frais supplémentaires seront facturés séparément.	Confirmation de refus du visa

- Aucune compensation pour changement ou annulation le jour même pour des raisons personnelles (par exemple vol manqué, etc.). Veuillez faire une nouvelle réservation.
- Même si des annulations ou des modifications peuvent être effectuées en raison d'une grève de la compagnie aérienne, vous devez effectuer une nouvelle réservation de service de prise en charge sans aucune compensation si la voiture de prise en charge a déjà décollé. Nous vous recommandons de souscrire une assurance voyage.

※ Les frais d'annulation pour l'hébergement et la prise en charge s'élèvent à 6 000 JPY.

5 Avertissement

Nous ne rembourserons pas le paiement de l'école (frais de scolarité, frais de matériel pédagogique et frais d'installation) pour la fermeture de l'école, l'annulation de quelque leçon, l'absence pour les raisons suivantes:

- Catastrophes naturelles, catastrophes terrestres, guerres, émeutes, grèves, terrorisme, maladies infectieuses, commandes de bureaux publics au Japon ou à l'étranger, accidents causés par terre / mer / air, annulation de services de voyage tels que transport / hébergement ou services de transport non basés sur le plan opérationnel d'origine, les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de la vie ou la santé physique des élèves, les changements d'horaire des cours ou l'annulation des cours pour d'autres raisons que l'école ne peut pas gérer.
- Si vous ne parvenez pas à rentrer au Japon après votre retour dans votre pays temporairement à votre discrétion.
- Les étudiants sont absents en raison de la gestion des risques individuels, des mesures de sécurité, de la santé et d'autres considérations.

6 Autres politiques

- Les demandes d'annulation ne seront acceptées que sous forme écrite. Le jour où nous recevons la confirmation d'annulation sera considéré comme la date d'annulation (fuseau horaire du Japon).
- Les frais bancaires liés au versement du remboursement sont à la charge du demandeur.
- En cas de remboursement dû à une erreur du demandeur (par exemple, trop-payé), ISI le remboursera après déduction des frais de traitement de 3000 JPY. Un trop-payé inférieur à 3 000 JPY ne sera pas remboursé.
- Les remboursements seront effectués dans les 40 jours suivant la fin de la procédure d'annulation.
- Les dates de début des cours sont la date d'orientation fixée par l'école ou le premier jour de cours pour ceux qui se joignent à mi-session.
- En raison des vacances du Nouvel An, le bureau restera fermé. Ceux qui souhaitent apporter des modifications ou des annulations pour l'admission de janvier doivent le faire avant le 20 décembre.